

## 2 Débats

# Une ZAD «antidémocratique», cela n'existe pas

OPINION

Une zone à défendre a vu le jour en automne 2020 sur la colline du Mormont dans le canton de Vaud. Elle peut fièrement prétendre au titre de première ZAD suisse et son existence suscite des réactions variées relayées dans les médias romands. Certaines figures d'autorité politique ont notamment accueilli la ZAD avec mépris, puisque décrite comme illicite. Cependant, la balayer du revers de la main ne résoudra pas le conflit entre activistes, secteur privé et autorités publiques, ni la question environnementale plus large mise en avant par cette occupation.

Se faisant appeler «ZAD de la colline», elle a pour but initial de protéger la biodiversité abritée par la colline du Mormont. En face, l'entreprise Holcim souhaite forcer le passage pour étendre son exploitation avec, pour conséquence directe, la destruction de ladite colline. Malgré cet élan local et spécifique, la portée de la ZAD dépasse le territoire occupé. Par sa présence et ses revendications, elle offre la possibilité d'ouvrir un débat sur la préservation de la biodiversité en général, mais également sur la place et le pouvoir des entreprises privées ou, plus largement, sur l'organisation politique et économique de notre société. Une ZAD nous invite alors à renouveler nos réflexions parfois croupies d'avoir trop flottées dans un statu quo vaseux.

La force de la ZAD consiste en effet en sa capacité à inventer d'autres modes de penser et d'agir. Pour reprendre l'expression d'un-e activiste, la ZAD permet «d'expérimenter des utopies». Et il s'agit ici de prendre le mot utopie non pas au sens d'un «rêve», mais, comme le propose l'historienne Michèle Riot-Sarcey, d'une tentative très concrète



SOPHIE SERRANO

DOCTORANTE AU CENTRE ROMAND DE RECHERCHE EN CRIMINOLOGIE, UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

**Pourquoi cet acharnement à demeurer dans des modes de pensée déjà éprouvés et dont les limites ont été démontrées**

de développer de nouveaux modes d'organisation politique, sociale et économique mettant, en l'occurrence, l'égalité au centre. Pourtant, parmi les différentes réactions relevées par les médias, une quasi-condamnation est tombée: La ZAD est antidémocratique!

Cette affirmation irrévocable dédaigne la ZAD en elle-même ainsi que la richesse de ses possibles apports théoriques et pratiques au débat public. Elle dépeint injustement la ZAD comme une action stérile, voire dangereuse, qui n'aurait rien à apprendre à notre société. L'ironie étant que, par ce qualificatif vague d'«antidémocratique», le peuple se voit privé de réflexions et

de nourriture intellectuelle venant de sources inhabituelles et novatrices. Pourquoi cet acharnement à demeurer dans des modes de pensée déjà éprouvés et dont les limites environnementales, économiques et politiques ont été démontrées (par exemple, l'échec de la COP21)?

Prétendre que la ZAD est antidémocratique, sous prétexte qu'elle est un moyen d'expression illicite, révèle un second problème d'importance. Cette affirmation se fonde sur une prémisse qui consisterait à penser que nous sommes toutes et tous égaux face à la démocratie. Elle sous-entend que nous avons toutes et tous aisément accès aux mêmes outils pour faire entendre nos voix. Pourtant, cela est faux: d'après les travaux de la philosophe Iris Marion Young, la forme même de la discussion politique possède des biais qui ont pour conséquence d'exclure certains types d'expression. De plus, comme démontré notamment par les politologues Ryan Pevnick et Salah Oueslati, les moyens financiers, l'éducation, le réseau social ou les discriminations subies par les individus impactent fortement leurs moyens d'action politiques. Feindre la non-existence de ces inégalités est une stratégie redoutable pour ne pas avoir à prendre en compte les revendications et opinions d'une proportion significative de la population.

En d'autres termes, dire que la ZAD est antidémocratique reviendrait à demander à Rosa Parks de docilement laisser sa place dans le bus à une personne blanche, tout en réfléchissant silencieusement à une manière institutionnelle et légale de faire valoir ce qu'elle considérerait à juste titre comme faire partie de ses droits. ■

## La Suisse et le sommet pour la démocratie

INCIDENCES



FRANÇOIS NORDMANN

La Suisse participera-t-elle au sommet pour la démocratie que le nouveau président des États-Unis, Joe Biden, entend convoquer dans le courant de l'année? Organiser les pays qui appliquent le système démocratique face aux États autoritaires qui le contestent est l'un des objectifs majeurs de la présidence Biden. Exprimée pour la première fois par le candidat démocrate dans la revue *Foreign Affairs* de mars 2020 (LT du 10.03.2020), l'idée a été développée depuis lors par diverses institutions et think tanks américains.

Les chancelleries occidentales travaillent déjà sur la question de manière à pouvoir peser sur la préparation de ce rassemblement. L'Institut Montaigne de Paris a publié le 5 janvier dernier une vue européenne très documentée du projet américain, due à Michel Duclos, ancien ambassadeur de France en Suisse et à Bruno Tertrais, l'un des meilleurs analystes français des questions stratégiques et diplomatiques.

Certes, on ne dispose encore que de quelques éléments préliminaires d'un concept qui doit être affiné et précisé par les nouvelles équipes de la Maison-Blanche et du Département d'État quand elles seront en place. Il reste notamment à définir l'ordre du jour, la méthode de travail, la liste des invités. Le président Biden s'inspire des conférences sur la sécurité nucléaire lancées en son temps par le président Obama. Plusieurs réunions se sont tenues sur ce thème, auxquelles la Suisse a d'ailleurs pris part, ce qui laisse entendre que le sommet sur la démocratie ne sera pas un événement unique mais le premier d'une série.

Le futur président Biden assignait à cette rencontre trois thèmes principaux: lutter contre la corruption, défendre la démocratie contre ses

SUR LES BLOGS

**Entre adultes vaccinés**

«Le débat démocratique